

La saga d'une quadrature du cercle ?



Il faut remonter pas mal de saisons pour évoquer un début de campagne dans l'ensemble sans contrainte notoire. Sainte Catherine Labouré, patronne des colombophiles, veillait-elle au grain ? Un contexte difficile perturbe par contre la sérénité de la campagne 2026 de l'AWC...



Insolubilité ? Pour percevoir au mieux la raison du choix du titre du présent texte, il est recommandé de définir l'expression « quadrature du cercle ». Cette dernière désigne un problème sans solution démontrée.

Différend. L'Association Wallonne Colombophile, suite à la confrontation avec un courriel de la RFCB, vit une « quadrature du cercle » aux lourdes conséquences. Un rappel chronologique des faits s'impose.

Acte 1

Un courrier du président national a investigué l'AWC à revoir sa position arrêtée en assemblée générale à Perwez concernant la problématique des Fourons, Fourons, lu dans Wikipédia, est *une commune à facilités de Belgique située en Région flamande dans la province de Limbourg, dont elle est une enclave entourée par les Pays-Bas et la province de Liège de laquelle elle fut détachée le 1^{er} septembre 1963 à la suite de la fixation de la frontière linguistique en Belgique.*

Un rappel s'impose. Tour quidam averti se remémore sans nul doute le rôle joué par une tierce personne limbourgeoise dans les récentes élections statutaires (nationales et provinciales) confrontées à une procédure revue au préalable par les instances compétentes. Des élections qui débouchèrent sur l'intronisation, à l'échelon de l'assemblée générale nationale (AGN), d'une équipe néerlandophone et francophone totalement acquise à la volonté de changement radical prôné par le lobbyiste précité suite à un différend vécu.

Tout quidam initié sait encore pertinemment que l'AWC est une asbl distincte de celle de la RFCB-KDBD. Sa création, à la requête des instances wallonnes, est une conséquence directe de la *Sixième Réforme de l'Etat belge* qui mit un terme à l'état national unitaire. Par injonction, l'AWC est dès lors tributaire des ordonnances de la Région wallonne compétente, en colombophilie, uniquement sur le territoire wallon.

Décor ambiant. Lors de ses interprovinciaux 2026 (le premier s'est déroulé le 1^{er} juin) dernier, l'AWC, appliquant stricto sensu les compétences lui octroyées par la Région wallonne, avise, conformément à la décision prise en AG, réserver exclusivement ces dites épreuves aux colombiers



implantés sur le territoire wallon. Ce qui de la sorte était la lettre W reprise dans son sigle aux yeux des amateurs. Une décision innovante suite entre autres au scénario des élections statutaires.

Par ailleurs, au niveau national, et ce en urgence, lors de l'AGN du 27 février postérieure à l'intronisation des nouveaux mandataires nationaux, il fut décidé, sans opposition manifestée ni sans un quelconque recours préliminaire au CSN pour avis, de comparer le cas de Comines francophone, ville à facilités de la province du Hainaut, jouant le sport ailé en Flandre occidentale en volant de ce fait des courts points, à celui des Fourons désirant regagner la province de Liège pour y « tirer profit » de l'implantation géographique (longs points de vol garantis). Le « retour fouronnais » en terre wallonne accordé lors de ladite AGN eut pour conséquence, dans le fief de beaucoup de personnes, d'interpréter la décision arrêtée comme un remerciement pour services rendus.



Calendrier dictant. La date du premier concours interprovincial de grand demi-fond de l'AWC a nécessité l'envoi d'instructions aux différents bureaux leur rappelant les décisions prises en AG. Et notamment la non-admission des Fourons (pour rappel, ce n'était pas le cas lors des saisons précédentes) confirmée par la non reprise du code postal de cette localité limbourgeoise dans la liste des codes des communes wallonnes admises dans le rayon de participation. Le courriel envoyé à cette occasion demandait encore, à chaque bureau, de confirmer la prise de connaissance des instructions délivrées et de certifier leur mise en application.

Acte 2

Comme écrit plus haut, le président national adressa un courrier datant du 20 mai aux instances de l'AWC leur demandant de revoir « leur position relative aux Fourons en recherchant une solution sportive, constructive et raisonnable ». Et ce, « dans un souci d'apaisement et de sécurité judiciaire à des fins de respecter la décision prise par l'AGN du 27 février 2026 ». Ledit courrier évoquait aussi clairement « à défaut de solution ou d'avancée concrète en la matière, certaines conséquences liées à l'organisation des concours nationaux devront être envisagées ». Une réponse était demandée pour le 26 mai.



Surréalisme ? L'expression « *surréalisme à la belge* » n'est pas vide de sens en colombophilie. En effet, l'AWC, si rien ne change, accueille en 2026 les Fourons dans « ses » épreuves nationales si elle les... conserve bien évidemment. Mais elle les refuse dans chacune de ses organisations interprovinciales. Suite à la contrainte d'une réponse exigée dans un délai imparti et l'éventualité d'un retrait de ses confrontations nationales programmées, l'AWC décida de recourir aux services d'un conseiller juridique. Cette démarche, il faut le savoir, lui est autorisée suite à l'aval accordé par une AG en cas de problème rencontré. Pourquoi donc en est-on arrivé à semblable scénario imposé par la RFCB-KDBD ? La voix officielle du silence sera-t-elle d'actualité ? Cette question a du sens.

Acte 3

L'absence de réponse, demandée par les instances AWC, du bureau de Visé (société fréquenté par le lobbyiste limbourgeois) nécessita l'envoi, à son comité, du courrier précité par pli recommandé. De son côté, le 26 mai, deadline octroyée, par le niveau fédéral, à l'AWC mandatée de « *revoir* » sa position arrêtée relative à la thématique de la participation des Fourons dans ses interprovinciaux 2026, jour de la tenue à Halle d'un CAN (Conseil d'Administration National) ce même jour, la RFCB-KDBD recevait un courrier du Conseiller Juridique de l'AWC transmettant le maintien étayé de la non-reprise fouronnaise (à l'instar de toute colonie flamande) en grand demi-fond AWC. Deux jours plus tard, les mises en loges du Vierzon programmé se sont déroulées sans encombre. Le bureau de Visé, qui n'avait pas encore donné de réponse aux instances AWC, recensait 81 pigeons francophones au total des deux catégories. Le contingent global réuni (4.27/8 pigeons), avant de mettre le cap sur le Cher, fut l'objet d'un contrôle par deux membres du CAN. Par curiosité suite à la transparence annoncée dans la gestion, il serait intéressant de connaître le libellé du rapport en principe dressé.

Période de musculation. Le 29 mai, le président national adressait un nouveau courrier à l'AWC l'informant de la décision du CAN lui retirant l'organisation de « ses » trois concours nationaux 2026. Une décision qui, de prima abord, ne surprend pas vu le libellé de la requête initiale. Cette décision, en toute objectivité, interpelle néanmoins.

Pour rappel, le CAN, au sortir des élections, se compose de quatre Néerlandophones et d'un Francophone, en l'occurrence le vice-président national **Marius Boboc**. Tout un temps, la rumeur le désignait comme candidat sérieux à la présidence de l'AWC. Il est logique de se demander l'attitude qu'il adopta dans la prise de décision. S'est-il senti réduit à devoir se ranger face à la majorité flamande ? Ce qui peut se comprendre. Par contre, si ce n'est pas le cas, en d'autres termes s'il fut un acteur de la décision prise, que penser alors de son intérêt porté à la cause wallonne ? Une rumeur reprend la seconde hypothèse...

Il est aussi logique de s'interroger sur le plausible paradoxe décelable dans le comportement du président national **Johan De Schouwer**. Depuis son intronisation, les paroles, les écrits de ce dernier traduisaient qu'il se préoccupait au plus haut point de la régression des amateurs et en



particulier en Wallonie au point de contenir parfois difficilement son émotion (ce fut le cas, en présence de « Coulon Futé », lors d'une réunion de Francophones). Son état d'âme était-il du même acabit au moment où tombait la décision pénalisant l'AWC ? Cette question peut se poser... comme celle évoquant le poids des amateurs francophones au sein de la famille ailée belge.

Acte 4

Des contacts ont été tenus, des propos échangés, l'AWC prenant garde de manifester de la disponibilité en cas de sollicitation. Une réunion (de la dernière chance ?) fut tenue à Halle entre le président national et **Patrick Cherain**, secrétaire de l'AWC sans déboucher sur un quelconque changement de position des deux partis... si ce n'est l'attente d'un nouvel examen du CAN. Rien n'y fit, ledit CAN confirma le retrait des trois nationaux 2026 de l'AWC. Le différend suit son cours... vraisemblablement à un autre niveau...

Une certitude dès à présent, l'AWC est contrainte de revoir les projets arrêtés et les parrainages financiers contribuant à apporter une dynamique dans la colombophilie wallonne. Une autre certitude saute aux yeux : la colombophilie wallonne en régression est la grande perdante de la quadrature du cercle évoquée. A chacun sa conscience !

